



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-219 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement 2018-269 modifiant le règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Ce règlement prévoit l'ajout de nouvelles rues accessibles à la circulation des véhicules hors routes, plus particulièrement pour les motoneiges.

Donné à Asbestos, Québec, ce 7 février 2018.


Me Marie-Christine Fraser, greffière